

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/144

Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de SOGEA NORD HYDRAULIQUE (RIANE Louisa) en date du 19/05/2025,

CONSIDERANT les travaux de remplacement du poteau incendie à proximité du 105 Rue l'Abbé Deligny à SAINGHIN-EN-WEPPEES, par SOGEA NORD HYDRAULIQUE – Port de Santes – 6^{ème} rue (59211) SANTES, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules à proximité du 105 Rue l'Abbé Deligny afin de permettre l'installation du chantier en raison du remplacement du poteau incendie. **Cette mesure prendra effet à partir du 02 juin 2025 à 07h30 jusqu'au 02 juillet 2025 à 17h00.**

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire devra impérativement sécuriser les lieux et installer en cas de nécessité un panneau indiquant « piétons merci d'emprunter le trottoir d'en face » afin d'éviter tout accident.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlement en vigueur

ARTICLE 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal **Administratif** de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**SOGEA NORD HYDRAULIQUE (RIANE Louisa),
Madame la Commandante de la brigade de Gendarmerie de La Bassée,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,**

Fait à Sainghin-en-Weppes, le 21 Mai 2025

Le Maire

Matthieu CORBILLON

